

VENTE AUX ENCHERES RELATIVE A LA VENTE PUBLIQUE D'EQUIPEMENTS

JA

[Handwritten signature]

JANVIER 2025

PIÈCE N°1

AVIS ET CONDITIONS DE VENTE AUX ENCHÈRES

1. OBJET

1.1 Plan International Guinée procédera à la vente aux enchères publiques sous pli fermé de trois véhicules dont les caractéristiques sont spécifiées dans le tableau en annexe :

1.2 Le Cahier des Charges est disponible au Bureau National à Conakry et dans les sous bureaux de Coyah, Faranah, Kissidougou, Guéckédou, Macenta et N'Zérékoré. Toute personne intéressée par la présente offre peut en retirer le cahier aux bureaux énumérés ci-haut.

2- LIEU ET HEURES DE VISITE DES ARTICLES

2.1 Les véhicules sont visibles dans la cour du bureau national à Conakry aux heures ouvrables de 8 heures à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures le vendredi.

3. LIEU, DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

3.1 l'offre doit être envoyée sous pli fermé avec accusé de réception au Bureau National de Conakry sis au quartier Kipé en face du lycée Kipé ou à l'un des sous bureaux de Coyah, Faranah, Kissidougou, Guéckédou, Macenta et N'zérékoré au plus tard le 03 Mars 2025 à 13 heures.

NB : L'enveloppe ne doit pas porter l'identité du soumissionnaire.

3.2 Tout pli dont l'enveloppe extérieure ne respecte pas l'anonymat exigé sera rejeté à la séance d'ouverture des plis et retourné à son expéditeur sans être ouvert.

4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

4.1 Les soumissions seront valables pour une période de quatre-vingt (90) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des plis.

5. ADMISSIBILITÉ DES SOUMISSIONNAIRES

5.1 La vente aux enchères s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales, sans exclusion aucune.

6. LIEU, DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu en séance privé été le **10 Mars 2025 à 9 heures 30 minutes très précise**, au Bureau National à Conakry.

7. CRITÈRE D'ADJUDICATION

7.1 Équipement sera adjugé au plus offrant, c'est-à-dire au soumissionnaire proposant le prix le plus élevé.

7.2 En cas de défaillance (retard de paiement) du soumissionnaire ayant donné l'offre la plus élevée, Plan International Guinée adjudgera ledit article au soumissionnaire qui a donné la soumission classée seconde. En cas de défaillance de celui-ci, l'article sera adjugé au soumissionnaire qui a donné la troisième offre. En cas de troisième insuccès, la vente aux enchères sera annulée et relancée.

7.3 Les véhicules sont vendus en l'état et sans garantie.

8. PRÉFÉRENCE

8.1 Plan International Guinée ne fait pas de différence entre les soumissionnaires, aucune préférence ne sera accordée lors de la présente vente aux enchères.

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

9.1 Le résultat de la vente aux enchères sera publié, après leur approbation, par voie d'affiche au Bureau National et dans les sous bureaux.

10. CONDITIONS DE PAIEMENT

10.1 Les adjudicataires doivent procéder au paiement du montant de la soumission dans les Sept (7) jours calendaires suivant la publication de la liste des adjudicataires.

10.2 Le paiement peut se faire soit en espèces par virement contre reçu délivré par la Comptabilité de Plan International Guinée, soit par chèque certifié établi au nom de Plan International Guinée.

11. IMPÔTS ET TAXES

11.1 Les véhicules étant acquissent en régime hors taxe, l'adjudicataire doit payer aux services compétents de la Direction Générale des Douanes, les droits de douanes et toutes taxes applicables en République de Guinée en plus du montant de sa soumission.

12. CONDITIONS D'ENLÈVEMENT

12.1 L'enlèvement des véhicules sera subordonné :

12.1.1 Au paiement du prix d'adjudication et,

12.1.2 A la présentation de la preuve de paiement aux services compétents de la Direction Générales des Douanes, de toutes taxes applicables en Républiques de Guinée.

13. DROITS DE PLAN INTERNATIONAL GUINÉE

13.1 Plan International Guinée se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute soumission, et d'annuler la procédure de vente aux enchères et d'écarter toutes les soumissions, à un moment quelconque avant l'adjudication des articles, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

JA
mg
W. Kaba

13.2 Plan International Guinée se réserve le droit de déclarer la vente aux enchères infructueuse si l'offre la plus élevée est inférieure aux prix réels du véhicule

INFORMATIONS DES VEHICULES

Année d'achat	Numéro d'inventaire	Description	No de série	Etat	Localisation
2018	PL/G-GC-194-19	Toyota Land Cruiser Hard-top Plan OI-77	JTEEB71J607045740	Moyen	Conakry
2018	PL/G-KS-0153-19	Toyota Land Cruiser Hard-top Plan OI-66	JTEEB 71J207044844	Moyen	Conakry
2024	PL/G-CO-0465-24	Toyota Land Cruiser Hard-top Plan OI-102	JTEEB71J30F025243	SORTIE D'USINE	Conakry

Conakry, le 05 /02/ 2025

Pour Plan International Guinée



Evariste SINDAYIGAYA
Le Directeur Pays



MODÈLE DE SOUMISSION

A Plan International Guinée, Conakry.

Je soussigné M
.....

Adresse :

Tél : Email :

Profession :

Service employeur :

Après avoir examiné l'article (précisez le numéro de vente)nous, soussignés, offrons d'acheter ledit article pour la somme hors-taxes, hors-douanes ferme et non révisable de (en toutes lettres et chiffres) :

.....
.....

..... GNF

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à payer dans un délai de sept (07) jours au comptant ou par chèque certifié au nom de Plan International Guinée, le prix d'adjudication de l'article. En outre, nous nous engageons à payer toutes les taxes et droits de douanes et à effectuer toutes les formalités administratives applicables en République de Guinée, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'adjudication de l'article ou de la date de réception de votre notification de l'acceptation de l'offre.

Si notre offre est acceptée, nous accepterons de payer l'article sus mentionné en l'état et sans garantie, sans argutie ni discussions au prix soumis par nous.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date d'adjudication ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite dans votre notification d'adjudication du contrat, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à, le

Nom et Signature du soumissionnaire